



Photo : Tourism Saskatchewan/Ian McMurchy



2020 - denisdesignworks.com

Pour avoir plus d'informations, consultez les guides de chasse et de pêche en Saskatchewan: <https://www.saskatchewan.ca/bonjour/things-to-do/hunting-and-fishing> (en Français)

Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)
205-1440, 9e avenue Nord
Regina (SK) S4R 8B1
info@cecs-sk.ca | www.cecs-sk.ca

Partez À La Chasse / Pêche

EN SASKATCHEWAN!

EN TROIS ÉTAPES FACILES



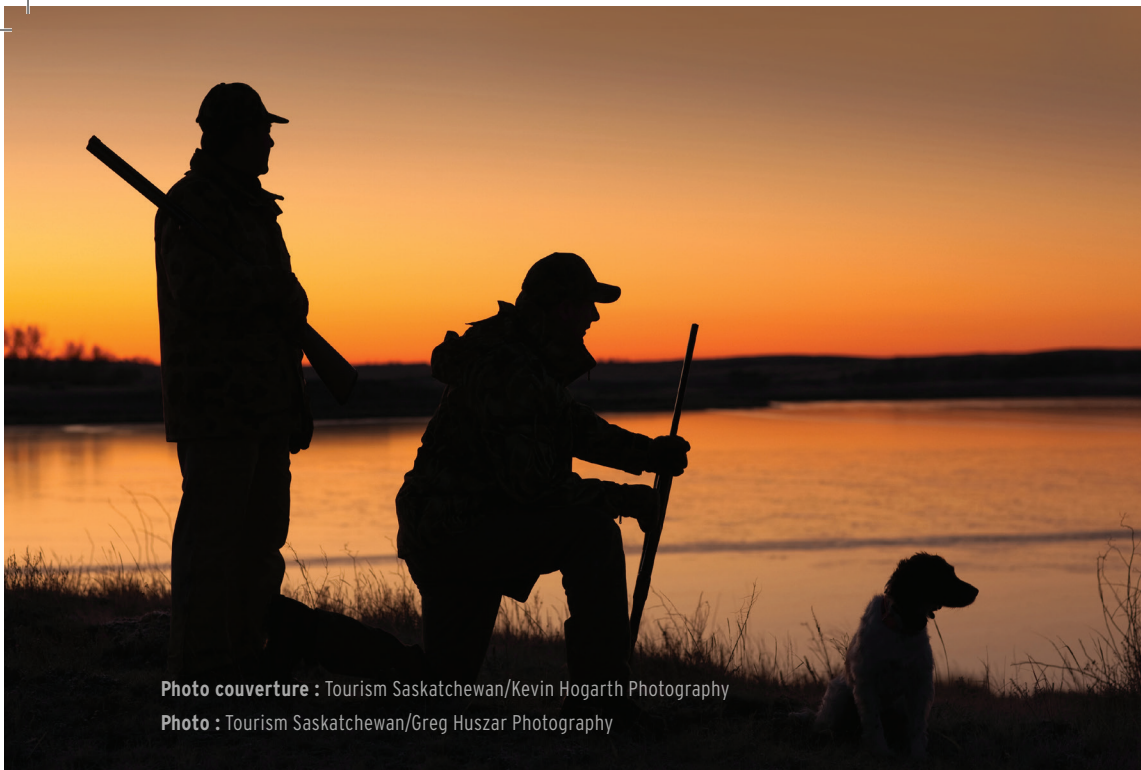


Photo couverture : Tourism Saskatchewan/Kevin Hogarth Photography

Photo : Tourism Saskatchewan/Greg Huszar Photography

ÉTAPE 1 : Création d'un compte

Avant de soumettre une demande pour acheter un permis de chasse/pêche ou pour participer au tirage au sort pour la chasse au gros gibier, tous les chasseurs et pêcheurs en Saskatchewan doivent obtenir un numéro d'identification à 9 chiffres du système HAL (Hunting Angling and trapping Licence /Permis de chasse, de pêche et de piégeage). Ce numéro d'identification HAL est unique et permanent. Il est généré par un système automatisé.

Voici le lien pour vous inscrire : <https://saskatchewanlicences.active.com/licensing.page> *(en Anglais)*



Une fois inscrit, vos transactions futures seront plus simples à effectuer et l'accès à votre compte ne nécessitera qu'un de vos numéros d'identification. Le système vous offrira ensuite les permis qui seront disponibles en fonction de votre résidence. Il vous offrira aussi tous les permis de chasse au gros gibier pour lesquels votre nom a été sélectionné dans le tirage.

ÉTAPE 2 : Achat d'un permis

Procurez-vous vos permis de chasse/pêche ou de piégeage par les moyens suivants :

- En ligne en tout temps en utilisant votre numéro d'identification « HAL ID # » : <https://saskatchewanlicences.active.com/purchaseprivilege.page>
- Au près de dé livreurs privés en Saskatchewan, ainsi qu'aux bureaux

du ministère de l'Environnement et à certains bureaux de parcs provinciaux.

- Par téléphone, en utilisant une carte de crédit, au 1-855-848-4773 (de 8 h à 21 h) (HNC). Prévoir 10 jours ouvrables pour la livraison par la poste.

ÉTAPE 3 : Participation au tirage au sort pour la chasse au gros gibier

Avant de soumettre votre candidature pour le tirage au sort pour la chasse au gros gibier, prenez connaissance des renseignements concernant les zones ouvertes à la chasse, les quotas correspondants, la délimitation des zones et les dates des saisons (voir dans les guides de chasse et pêche de la Saskatchewan publiés chaque année). Aussi, prenez connaissance des informations sur le nombre de chasseurs qui ont fait la demande pour chaque espèce et chaque zone au cours des années précédentes.

Toutes ces informations vous aideront pour la soumission de votre candidature.

Les candidatures sont généralement acceptées au mois de mai de chaque année. Le formulaire de participation au tirage au sort est uniquement accepté en ligne via votre compte HAL. Une carte Visa ou MasterCard valide est requise et des frais non remboursables par demande sont exigés.

Voici le lien pour plus d'infos : <https://saskatchewanlicences.active.com/cust.biggame.draw.page> *(en Anglais)*

Seuls les résidents de la Saskatchewan et les résidents canadiens peuvent soumettre des candidatures pour le tirage au sort au gros gibier. Cependant, les résidents canadiens ont uniquement droit au permis de chasse au cerf de Virginie. Un résident canadien est une personne dont le domicile principal est au Canada et qui est citoyen canadien ou encore qui a demeuré au Canada pendant au moins les douze derniers mois précédant sa demande de permis.



Photo : Tourism Saskatchewan